

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU MÂCONNAIS-VAL DE SAÔNE**  
**PROCES-VERBAL de la SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2008**

*L'an deux mille huit,  
Le seize octobre, à dix huit heures trente,  
Au Parc des Expositions de Mâcon,  
S'est réuni le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône,  
En séance publique, sous la présidence de Claude PATARD.*

Convocation du 10 octobre 2008.

**Secrétaire de séance** : Virginie DE BATTISTA

**Etaient présents :**

Claude PATARD	PRESIDENT	Luc CHEVALIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Roland SCHULTZ	1 <sup>er</sup> Vice-président	Pascal CLEMENT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Gérard COLON	2 <sup>ème</sup> Vice-président	Virginie DE BATTISTA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Annie BESSON	3 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Georgette DEGOULANGE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Christine ROBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Bernard DESPLAT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Sylvie BAUTISTA	5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Nadine DRILLIEN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Jean-Pierre PAGNEUX	6 <sup>ème</sup> Vice-président	Jean-Claude DUBOIS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Hervé REYNAUD	7 <sup>ème</sup> Vice-président	Eric FAURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Frédéric CURIS	8 <sup>ème</sup> Vice-président	Lydie GONON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Roger MOREAU	9 <sup>ème</sup> Vice-président	Nicole JACQUOT	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Dominique DEYNOUX	10 <sup>ème</sup> Vice-président	Dominique JOBARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Guy BURRIER	12 <sup>ème</sup> Vice-président	Gilles JONDET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
François AUCAGNE	MEMBRE DU BUREAU	Robert LUQUET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
André BERTHOUD	MEMBRE DU BUREAU	Hervé MARMET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Paul BRUNET	MEMBRE DU BUREAU	Jean-Pierre MATHIEU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Louis CURTENEL	MEMBRE DU BUREAU	Jean-Pierre MERLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Michel D'AVENTURE	MEMBRE DU BUREAU	Jean-Pierre PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Rémy DESPLANCHES	MEMBRE DU BUREAU	Michel PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Bernard DESROCHES	MEMBRE DU BUREAU	Yolande PAON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Michel DU ROURE	MEMBRE DU BUREAU	Jean PAYEBIEN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Michelle JUGNET	MEMBRE DU BUREAU	Patrick PISSON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Roger LASSARAT	MEMBRE DU BUREAU	Philippe POINTURIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Pierre LENOIR	MEMBRE DU BUREAU	Christian RACCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Serge MAITRE	MEMBRE DU BUREAU	Hervé REB	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Patrick MONIN	MEMBRE DU BUREAU	Jean-Jacques SEY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Pierre PETIT	MEMBRE DU BUREAU	Patrice TAVERNIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Henry PIGUET	MEMBRE DU BUREAU	Pierre TERRIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Yves PIPONNIER	MEMBRE DU BUREAU	Caroline THEVENIAUD	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Joëlle SANDON	MEMBRE DU BUREAU	Marie-Thérèse THOMAS	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Marc TRELAT	MEMBRE DU BUREAU	Jacques TOURNY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Gérard VOISIN	MEMBRE DU BUREAU	Philippe VALLET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Serge BACLET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Sylvie BOYAT	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Thierry BELLEVILLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Bernard GRECKI	CONSEILLER SUPPLEANT
Claude BOULAY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		
Patrick BUHOT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		
Véronique BUTRUILLE	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE		
Catherine CARLE-VIGUIER	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE		
Marie-Paule CERVOS	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE		

**Etaient excusés, ayant remis pouvoir :**

- Madame Annick BLANCHARD à Monsieur Jean-Pierre MATHIEU

**Etaient excusés :**

- Madame Chantal ROBIN-DENIS	- Monsieur Georges LASCROUX
- Madame Renée BERNARD	- Monsieur Michel MARIN
- Monsieur Jean-Patrick COURTOIS	- Madame Marie-Claude MISERY
- Monsieur Jean BERTHAUD	- Madame Denise NOTON
- Madame Marie-Claude CHEZEAU	- Monsieur Daniel REBILLARD (représenté par Monsieur Bernard GRECKI)
- Madame Cathy COURTIN (représentée par Madame Sylvie BOYAT)	- Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC
- Mademoiselle Amélie DEBARNOT	- Madame Marie-Suzanne SANDRIN
- Madame Elisabeth GUILLET	
- Monsieur Georges GUYONNET	

Après avoir procédé à l'appel des délégués et constatant que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance du Conseil de la Communauté d'agglomération.

A l'unanimité du Conseil, Virginie de BATTISTA est désignée en qualité de secrétaire de la séance en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008.**

Les observations suivantes sont émises :

François AUCAGNE demande que soient modifiés ses propos retranscrits dans le procès-verbal, au rapport n°8, page 16 : « l'aide apportée par la CAMVAL a stagné, alors que l'OT de Mâcon a bénéficié de rallonges pour environ 100.000 € sur deux années ». Il convient en effet de lire « trois années ».

Jean-Pierre PETIT demande que son intervention au rapport n°9, page 19, soit ainsi libellée : « *Jean-Pierre PETIT, au nom de ses collègues, précise qu'ils s'abstiendront pour ce vote pour les raisons suivantes : bien qu'ils soient favorables à l'instauration de la taxe, ils pensent qu'une étude aurait du avoir lieu en amont de la décision notamment en commission des finances et en commission vie économique-tourisme.* »

Après prise en compte des demandes de modifications de François AUCAGNE et Jean-Pierre PETIT, le procès-verbal de la séance du 25 septembre est adopté à l'unanimité.

Le Président PATARD introduit brièvement la séance par l'annonce de son déroulement :

Cette séance du Conseil un peu particulière comprend un seul point à l'ordre du jour, sans vote. Les conseillers titulaires et suppléants ont tous été destinataires du document réalisé par le cabinet KPMG Secteur public, portant sur l'analyse rétrospective et prospective budgétaire et financière. Ce rapport a déjà été présenté au Bureau permanent, au Bureau élargi et à la Commission des Finances. Il ne s'agit pas de juger le passé, mais de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va et où on veut aller.

La présentation comprend trois parties : rétrospective 2005-2007, anticipation des résultats à fin 2008, puis présentation de scénarios prospectifs 2008-2014. Chacune des parties donnera lieu aux commentaires de Jean-Michel COCHET et sera suivie de questions/réponses, avant un débat général sur l'ensemble du document.

## **FINANCES**

### **Rapport unique : Présentation de l'analyse rétrospective et prospective budgétaire et financière**

Le Conseil est invité à prendre connaissance de l'analyse rétrospective et prospective budgétaire et financière, confiée au cabinet KPMG Secteur public dans le cadre du marché d'assistance à la gestion qui lie la CAMVAL à cette entreprise.

Un diaporama, qui était joint aux convocations des élus, est présenté et commenté en séance par Jean-Michel COCHET, Directeur du cabinet KPMG secteur public, et fait l'objet d'un débat.

## **INTRODUCTION**

- L'objet du présent document porte sur une analyse financière rétrospective et prospective du budget principal de la CAMVAL.

- L'objectif est d'identifier, à travers la rétrospective, les grands équilibres financiers de la CAMVAL et de constituer une base fiable à des perspectives budgétaires à l'échelle du mandat.

Les perspectives ont pour but d'aider à identifier les marges de manœuvre et les capacités d'investissement de la CAMVAL de 2008 à 2014.

- L'analyse financière a été établie à partir des comptes de gestion, établis par les services du Trésor Public, et donc sans retraitements relatifs aux différents rôles supplémentaires de Taxe Professionnelle (TP) (rôles connus postérieurement en 2008).

- L'analyse financière est réalisée en **3 temps chronologiques** :

- **la rétrospective 2005-2007**

- **les comptes anticipés à fin 2008**

- **les perspectives 2009 à 2014**

### 1) Rétrospective 2005 - 2007

- L'analyse financière rétrospective sur les exercices 2005 à 2007 montre, malgré un important report à nouveau au 01/01/2008 (+ 2 016 K€), une dégradation constante de l'épargne de gestion.

- Cette dégradation de l'épargne de gestion est très directement liée à **une évolution plus rapide des charges courantes d'exploitation** (+ 35.4 % de 2005 à 2007) **que celle des produits courants** (+ 4.7 % de 2005 à 2007).

- **La CAF brute** à fin 2007 (+ 291.4 K€) permet de prendre en charge l'emprunt signé fin 2007, mais ne laisse plus de place à l'avenir pour un autofinancement des investissements.

- Un enjeu clé pour la CAMVAL est, la restauration significative de sa marge de manœuvre en termes d'épargne de gestion et de CAF brute (réduction de dépenses et/ou instauration de nouvelles recettes).

Cette première partie ne donne lieu à aucune intervention.

### 2) Les comptes anticipés à fin 2008

- Les comptes sont présentés selon 2 hypothèses :

- **1ère hypothèse** : Réalisations budgétaires 2008 sont conformes aux prévisions du budget primitif 2008 (*source : BP 2008*)

- **2ème hypothèse** : Réalisations budgétaires 2008 sont inférieures aux crédits votés du BP 2008 suite aux mesures de gestion mises en œuvre sur les 2 derniers trimestres de 2008 (*source : Direction Générale des Services de la CAMVAL*)

- **Remarque** : Dans ces 2 hypothèses, ne sont pas pris en compte les rôles supplémentaires de TP relatifs à l'exercice 2004 qui sont dus aux communes concernées (engagement financier de la CAMVAL de 1 519 368 €).

## Synthèse globale des résultats anticipés à fin 2008 :

(en K€)	Hypothèse n°1	Hypothèse n°2
Résultat exercice 2008	-1 580.90	29.85
Fonctionnement		
Résultat exercice 2008	-180.30	172.30
Investissement		
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>-1 761.20</b>	<b>202.15</b>
Report à nouveau au 01/01/2008	2 016.00	2 016.00
Fonctionnement		
Report à nouveau au 01/01/2008	-172.30	-172.30
Investissement		
<b>Report à nouveau au 01/01/2008 global</b>	<b>1 843.70</b>	<b>1 843.70</b>
Résultat global au 31/12/2008	435.10	2 045.85
Fonctionnement		
Résultat global au 31/12/2008	-352.60	0.00
Investissement		
<b>Résultat global au 31/12/2008</b>	<b>82.50</b>	<b>2 045.85</b>

A l'issue de la présentation de la deuxième partie, Pierre TERRIER estime que ce travail, très professionnel, était nécessaire et qu'il mérite que l'on s'y arrête. On est dans la situation de l'arbre qui va mourir. S'il peut être rendu hommage au Président sortant pour le travail de médiation qui a conduit à la création de la Communauté, en revanche le résultat à fin 2008 n'est pas très glorieux pour qui que ce soit. Des mises en garde avaient été pourtant faites par certains collègues en commission des finances, sur le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement qui semblait incompatible avec celui des recettes. Le résultat est plus grave qu'imaginé. L'outil CAMVAL est mis en place, des transferts de compétence ont eu lieu (le Centre nautique, le Conservatoire) et une réalisation a été faite, la restauration de la piscine d'Azé. On peut s'interroger sur la nécessité et l'opportunité d'avoir fait cela. Aujourd'hui, la « petite vaiselle d'argent » que l'Etat avait versée est vendue, que reste-t-il du pacte communautaire ? Tout est à refonder comme dans la situation de départ.

Gérard VOISIN indique que la présidence des premières années de la CAMVAL n'a pas été facile ; la gestion des difficultés a toutefois été sérieuse. Il est dommage que certains ne soient pas là pour mesurer en quoi ils ont contribué à ce qu'ils ont laissé comme « héritage » au Président PATARD. Nous avons manqué d'ambition mais il y avait beaucoup de craintes et d'oppositions ; les amis de M. TERRIER ont parfois aidé à avancer. Si nous avons pu faire de l'économie et de l'intégration fiscale, on ne serait pas aussi peu pourvus en feuilles sur l'arbre aujourd'hui. Parallèlement, Gérard VOISIN estime que beaucoup de choses vont changer très prochainement, avec les évolutions législatives attendues sur les collectivités territoriales. Soyons heureux d'être sans dette dans ce contexte. Il faut s'attendre à un débat nouveau entre communes et intercommunalités, entre départements et régions.

Paul BRUNET souhaite remettre la balle au centre. A travers l'adhésion à la CAMVAL, il y a des choses auxquelles nous avons tous cru. En effet, il faudra refonder pour mieux repartir. Si la piscine d'Azé existe aujourd'hui, c'est parce que les communes d'Azé, Péronne et Saint-Maurice-de-Satonnay sont entrées dans la CAMVAL. Si elles étaient restées au sein de la Communauté de communes de Lugny, la piscine d'Azé n'existerait plus. Ensuite, en tant que membre de l'ancienne Commission des Finances, il a souvent été d'accord avec les analyses de Pierre TERRIER comme de Bernard DESROCHES.

### 3) Prospectives 2009 à 2014

- Les prospectives présentées ci-après ont pour objet d'aider à identifier les marges de manœuvre et les capacités d'investissement de 2009 à 2014.
- Ces prospectives ont été établies sur la base :
  - d'hypothèses communes prises pour l'ensemble des scénarii simulés
  - d'hypothèses propres à chaque scénario

Le premier scénario consiste en l'application des hypothèses communes à l'ensemble des scénarii à l'anticipé 2008 de l'hypothèse n°1 sauf pour la TP, la TEOM et la DGF et produits des services qui ont été anticipés selon l'hypothèse n°2

Le second scénario consiste en l'application des hypothèses communes à l'ensemble des scénarii à l'anticipé 2008 de l'hypothèse n°2, auxquelles s'ajoutent la réalisation du SCOT et du PLH, ainsi que l'anticipation d'un coût net de 3 millions d'euros pour la réalisation de zones d'activités communautaires.

Le troisième scénario est calé sur les résultats du 2ème scénario avec comme éléments nouveaux :

- La réalisation de 25 M€ d'investissements, à raison de 5 M€ / an de 2009 à 2013
- Un financement des nouveaux investissements évoqués ci-dessus avec 17 M€ de subventions et 8 M€ d'emprunts
- L'emprunt est simulé sur 20 ans au taux de 5 %
- Le taux de subventionnement est supposé constant sur l'ensemble de la période 2009 – 2013.

Dans les 3 scénarios, la dette relative à la prise en compte des rôles supplémentaires a été incluse.

A l'issue de la présentation de la partie prospective, le Président PATARD conclut ainsi :

*« Jean-Michel COCHET du Cabinet KPMG, Conseil habituel de la CAMVAL vient de nous présenter son « rapport », comme il l'a déjà fait devant le Bureau permanent le 2 octobre, le Bureau élargi le 9 octobre et la Commission des finances le 10.*

*L'objet de ce rapport n'était pas de se prononcer sur les budgets passés, mais de les analyser rapidement et comprendre d'où l'on vient (phase rétrospective) pour anticiper les budgets à venir et savoir où l'on va (phase prospective).*

*Les comptes anticipés 2008 vous ont été présentés à partir de deux hypothèses.*

- *La première partant du principe que la totalité du budget voté en février dernier aurait été réalisée, avec son résultat constaté fin 2008 et son incidence sur la construction du budget 2009.*
- *La seconde prenant en compte les modifications apportées par le nouvel exécutif dans la gestion de notre collectivité depuis mai 2008, générant des économies et permettant d'afficher un résultat ainsi que des conséquences sur la construction du budget 2009.*

*Si, comme vous avez pu le constater, la prolongation de la première hypothèse, confirmant la tendance de fin 2007 **n'aurait pas laissé de choix et imposait de trouver de nouvelles ressources dès 2009**, les économies réalisées depuis le mois de mai 2008 dans la deuxième hypothèse, inscrivant la CAMVAL dans le principe de ne pas dépenser plus chaque année*

qu'elle n'a de ressources annuelles et ainsi à ne pas grever ses « réserves », **nous permettent d'envisager plus sereinement l'avenir puisque dans tous les cas de figure qui vous sont présentés, à minima les budgets 2009 et 2010 sont assurés.**

A fin 2007, la CAMVAL a réalisé un emprunt de 2 300 000 € qu'elle n'a pas mobilisé.

**Les prospectives 2009-2014** s'appuient sur une évolution des recettes et des dépenses raisonnables, TP, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), achats, charges de personnel, subventions ..., vue en Bureau permanent et élargi ainsi qu'en Commission des finances. Elle tient compte des deux éléments qui s'imposent à nous :

- o **L'intégration des rôles supplémentaires de TP** sous la forme d'un versement annuel aux communes de **379 000 €** auquel il faut ajouter un versement moyen de **260 000 €** (de 2009 à 2014) dans le cadre d'un moratoire.
- o **La baisse de la DGF d'environ 200 000 € par an** jusqu'en 2010 correspondant à la perte de la garantie accordée par l'Etat en raison du Coefficient d'Intégration fiscal (CIF).

Mais notre responsabilité est d'être acteur de notre développement et d'engager notre Communauté d'Agglomération au service de sa population. C'est pourquoi dans le cadre de politiques contractuelles il a été proposé, dans cette étude prospective, différents scénarii.

- Le premier pour constater l'impasse dans laquelle nous aurait conduit la réalisation du budget 2008 tel qu'initialement prévu puisque générant un déficit annuel moyen de 2 000 000 € dès l'année 2009.
- Le deuxième, partant du budget 2008 « modifié » dotant notre collectivité d'un outil essentiel, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et d'une action d'envergure en matière de développement de Zones d'Activités Economiques (ZAE).
- Le troisième enfin, reprenant les actions précédentes (SCOT, ZAE), auxquelles s'ajoutent notre projet de territoire (CA, CDSU, équipements communautaires ...) dont les contours exacts doivent être précisés dans le cadre des travaux avec les partenaires cosignataires et financeurs, de la commission n°7 « programmation, intérêt communautaire et projet d'agglomération » qui se réunira la prochaine fois le vendredi 24 octobre à DAVAYE, du bureau élargi, du bureau permanent et enfin par un vote du Conseil communautaire lors de sa séance du 18 décembre prochain.

Les deuxième et troisième scénarii font respectivement apparaître une « impasse » budgétaire annuelle moyenne sur le mandat de 625 000 € ou de 945 000 €.

La gestion rigoureuse des dépenses engagée par la CAMVAL, permettant de ne pas mobiliser tout ou partie des 2 045 000 € de réserve, permet de réaliser quel que soit le scénario choisi les budgets 2009 et 2010.

**Cependant dès 2011, sauf à ne pas faire évoluer notre communauté, nous aurons besoin de moyens nouveaux pour développer des actions nouvelles décidées.**

Si tous ici, nous sommes confiants dans notre capacité à générer – à terme- des recettes par le biais d'un développement économique dynamique, il reste indispensable et prudent de rechercher ailleurs d'autres recettes et de rechercher des économies sur nos dépenses actuelles.

*Il nous faut donc rechercher les solutions qui permettent le développement de la Communauté d'Agglomération. Ces solutions peuvent être plurielles et peuvent répondre à un calendrier de mise en œuvre différent pour chacune d'elles.*

**Les principaux outils à notre disposition sont les suivants :**

- Amélioration du CIF, pour espérer une DGF meilleure par le transfert de nouvelles charges vers l'intercommunalité
- Augmentation du taux de TP nécessitant au préalable une augmentation de la fiscalité communale
- Recherche de l'optimisation des recettes de TP
- Mise en place d'une fiscalité mixte liée à des projets
- Augmentation des tarifs des prestations assurées par la CAMVAL
- Recherche d'économies sur la gestion des équipements et au service général
- Modification du planning des actions nouvelles.

*Quelles que soient les solutions retenues, les nouvelles recettes ainsi trouvées devront être clairement identifiées comme permettant la réalisation de projets nouveaux et d'actions concrètes. Il ne saurait être question de faire appel à des recettes supplémentaires pour abonder le budget de « fonctionnement » des services et équipements communautaires qui devront trouver leur équilibre dans la recherche permanente d'économies.*

*Comme vous le voyez, le travail ne nous manquera pas, à nos commissions, au Bureau élargi, au Bureau permanent et à notre Conseil communautaire pour trouver les meilleures solutions au service des intérêts de nos administrés. »*

Gérard VOISIN indique que nous n'en sommes pas encore au débat d'orientations budgétaires ni au vote des budgets 2009. Le budget primitif 2008 était un acte prévisionnel. Il souhaiterait savoir quelles économies ont été faites sur les frais de personnel, les autres frais de fonctionnement, leur nature et leurs montants. En termes d'économies, on n'ira pas très loin pour faire face aux ambitions développées ici. S'agissant de la croissance des charges de personnel, Gérard VOISIN invoque les transferts du Centre nautique et de l'ENMD et leur évaluation peu satisfaisante par la CLECT. Il souhaite par ailleurs que la CLECT se réunisse dans les meilleurs délais afin de revoir l'évaluation des transferts de charges.

S'agissant du coefficient d'intégration fiscale (CIF), qui est de 0,17 alors que la moyenne nationale est supérieure, Gérard VOISIN cite le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui indique que la CAMVAL a décidé de consacrer l'ensemble des finances communautaires à des projets intercommunaux, en supprimant les fonds de concours.

Par ailleurs, Gérard VOISIN estime qu'il faut supprimer tous les freins au développement économique qui avaient été installés sous le mandat précédent. L'économie est le pivot majeur, il faut réussir les zones d'activités communautaires. Aujourd'hui le seuil est abaissé à 10 hectares et c'est tant mieux. Il peut être trouvé, tout de suite et non en 2011, des espaces de plus de 10 hectares, notamment à Charnay. Dans ces conditions, le déficit attendu de 3 millions d'euros pour les zones d'activités n'est pas réaliste. Des terrains existent, ils ont une taille critique suffisante. Sur la ZAC Europarc, il est possible à terme d'accueillir 1.500 à 2.000 emplois. Les communes n'ayant plus la TP, elles devront construire des logements pour accueillir la main d'œuvre et gagner sur les taxes d'habitation et foncières.

Concernant la fiscalité mixte, le Maire de Charnay s'y refuse ; il y a bien d'autres moyens, à commencer par réfléchir avant de faire des investissements non productifs. A-t-on besoin de 312.000 € pour faire un SCOT, alors que la Communauté du Mâconnais-Beaujolais se félicite de sa situation indépendante et que le Préfet ne laissera pas la CAMVAL engager un SCOT sur son seul périmètre ? La fiscalité mixte est-elle destinée à un projet communal luxueux ? Est-

ce pour la petite enfance ? Les habitants des petites communes vont demander quelques comptes sur cette fiscalité supplémentaire.

S'agissant de la hausse du taux de TP, Gérard VOISIN rappelle que les taux de TP augmentent dans toutes les communes et baissent à Mâcon pour se rapprocher du taux unique.

En conclusion, Gérard VOISIN indique qu'il s'opposera et fera campagne contre la fiscalité mixte, qu'il s'opposera à une hausse de la TP, sauf si des efforts considérables étaient opérés en faveur des entreprises, et qu'il n'est pas en faveur des fonds de concours, la CAMVAL n'ayant pas vocation à subventionner des projets communaux. Pour finir, Gérard VOISIN souhaite qu'on cultive et qu'on arrose l'arbre tous ensemble. C'est ce qui a manqué à l'ancien président et qu'il souhaite à son successeur.

S'exprimant au nom d'un groupe d'élus, Jean-Pierre PETIT remercie le Président PATARD et Jean-Michel COCHET pour cette présentation. Il ne souhaite pas émettre de jugement sur l'antériorité et la prospective, c'est ensemble qu'on doit travailler. La réalité des chiffres peut être inquiétante pour la survie de la Communauté que nous avons tous souhaitée. Nous sommes tous dans la même galère financière. Comme toujours en pareil cas, on se voit confronté à deux alternatives : augmenter les recettes ou diminuer les dépenses. Quelques interrogations subsistent. En premier lieu, 2 % de croissance annuelle pour le SITUM, est-ce bien réaliste ? Ensuite, des outils existent, il faut que les commissions des finances et de la prospective puissent travailler avec sérénité sur le contrat d'agglomération, et que des priorités soient établies entre les projets inscrits au contrat. Par ailleurs, on pourra se rejoindre sur beaucoup de choses, mais pas sur la fiscalité mixte. Il faut respecter les engagements initiaux des élus, à l'époque de la création, de ne pas percevoir de fiscalité sur les ménages, et travailler sur d'autres outils. S'agissant des fonds de concours, il faut bien admettre que ceux-ci ont bien rendu service aux communes qui en ont bénéficié, même si on est loin de l'esprit communautaire. Enfin, parmi les outils à mettre en réflexion, l'intégration des syndicats pourrait être une piste, favorable à l'intégration fiscale.

Le Président PATARD répond à ces intervenants :

S'agissant du SITUM, le Président PAGNEUX a évoqué, en Bureau permanent, l'équilibre financier du syndicat ; il pourrait, dès 2009, venir aggraver la situation financière de la CAMVAL.

Cette étude d'évaluation financière n'est en effet, ni le débat d'orientation budgétaire, ni le vote du budget. Il s'agit juste remettre les choses à plat afin de savoir où l'on va. Le terme « d'étude » a été employé à dessein. D'autres mots n'ont pas été employés.

Sur la fiscalité mixte : il s'agit de l'un des outils listés par le Bureau permanent. Nous n'avons pas le droit de ne pas lister tous les outils à notre disposition.

Le développement économique doit être notre principal objectif. Mais si c'était aussi facile, il y aurait des implantations d'entreprises partout. Ici en Mâconnais, le développement économique est assez satisfaisant. Si les bases de TP ont baissé, c'est en raison des réformes de l'Etat et d'un phénomène accentué de « nettoyage » des bases par certaines entreprises, et non d'un manque de dynamisme des entreprises, au contraire. Par ailleurs, le territoire compte encore des terrains constructibles et offre des possibilités aux entreprises.

S'agissant de la recherche d'économies, le Président PATARD prend l'exemple des frais de personnel, qui ont progressé ainsi : de 2,9 M€ en 2005, on est passé à 3,4 M€ en 2006, 3,8 M€ en 2007 et 4,0 M€ en 2008. Au Centre Nautique, la Ville avait facturé à la CAMVAL 955 K€ pour le personnel en 2005. Les charges de personnel sont passées à 956 K€ en 2006, première année de gestion directe par la CAMVAL, puis à 1.157 K€ en 2007 et 1.250 K€ en 2008. Au



Conservatoire, la Ville avait dépensé 1.523 K€ en 2005 ; la CAMVAL a dépensé 1.517 K € en 2006, première année de gestion directe, puis 1.750 K€ en 2007 et prévu 1.890 K€ en 2008. Au siège de la Communauté, les frais de personnel se montent à 425 K€ en 2005, puis 929 K€ en 2006, 930 K€ en 2007 ; on descendra à 860 K€ en 2008, et vraisemblablement encore moins en 2009. Si des demandes se font jour, un audit sera réalisé sur les frais de personnel afin de comprendre ce qui s'est réellement passé.

Gérard VOISIN indique qu'il souhaite cet audit sur les frais de personnel.

S'agissant du coefficient d'intégration fiscale (CIF), le Président rappelle que son augmentation, par des nouveaux transferts de charge, n'est pas sans conséquence par ailleurs, en particulier lorsque toutes les communes ne sont pas au même niveau d'équipement, de service ou de vétusté de ceux-ci. Certaines communes peuvent être alors conduites à payer deux fois pour un même service transféré.

Sur les fonds de concours, le Président PATARD remercie Jean-Pierre PETIT de sa franchise : les communes qui ont perçu de ces fonds ne s'en sont certes pas plaintes.

Enfin, répondant à Gérard VOISIN, le Président PATARD considère que l'estimation de 1.500 à 2.000 emplois sur la ZAC Europarc est probablement optimiste. Par ailleurs, il indique qu'une réunion de la CLECT n'est pas d'actualité.

Jean-Pierre PAGNEUX confirme que l'hypothèse d'une croissance des coûts de 2% sur le SITUM est difficile à tenir ; le financement des transports des RPI devrait augmenter l'an prochain de 7,3 %, pour atteindre 87.869 €. Il rappelle que le montant réel de ces prestations, hors participations, est de 300.000 €.

Philippe VALLET souhaite donner quelques explications sur l'évolution des charges au Centre Nautique et au Conservatoire. Lorsque le Centre Nautique a été transféré par la Ville, il était sous-doté en personnel car des postes vacants n'étaient pas pourvus. La hausse des charges de personnel a été uniquement liée à la nécessité d'ouvrir l'équipement en toute sécurité pour le public. Par ailleurs, l'équipement transmis était vieillissant et n'avait pas bénéficié d'investissement au cours des années précédant le transfert, ce qui peut sembler normal, mais qui a nécessité une remise à niveau par la CAMVAL. Il convient d'ailleurs de rappeler que d'autres investissements seront nécessaires à l'avenir.

A l'invitation du Président, Jean-Michel COCHET présente les modalités de calcul du Coefficient d'intégration fiscale (CIF), obtenu ainsi :

$$\frac{(\text{Fiscalité CAMVAL N-1}) - (\text{ACTP versées N-2})}{(\text{Fiscalité CAMVAL N-1} - \text{ACTP N-2}) + (\text{Fiscalité des communes N-1})}$$

Aujourd'hui, schématiquement, la fiscalité nette de la CAMVAL (TP + TEOM – ACTP) se monte à 5,6 millions d'euros, alors que la fiscalité collectée par les communes se monte à 28,6 millions. Le CIF se monte donc à  $5,6 / (28,6 + 5,6) = 0,16$ .

Afin de parvenir à un CIF proche de la moyenne nationale de 0,32, il conviendrait donc que la fiscalité nette collectée par la CAMVAL augmente de près de 7 million d'euros.

Augmenter le taux de TP (ce qui suppose que les taux ménages aient augmenté l'année précédente dans les communes) aura pour conséquence de faire augmenter le dénominateur plus vite que le numérateur et donc de faire baisser le CIF.

A l'inverse, la fiscalité mixte permettrait d'augmenter le numérateur plus vite que le dénominateur, et donc d'accroître le CIF.

Réaliser de nouveaux transferts de compétences permettrait de diminuer l'ACTP, et donc d'augmenter la fiscalité nette de la CAMVAL, et donc d'accroître le CIF. Mais il faudrait des transferts importants, ce qui fait courir le risque de transferts de dépenses inflationnistes pour le budget de la CAMVAL.

A ce sujet, le Président PATARD expose que le transfert de la compétence assainissement permettrait d'inclure le montant total des redevances assainissement dans la fiscalité collectée par la CAMVAL. Mais ce transfert de fiscalité de plus de 2 M € rapporterait « seulement » 200 K € de DGF supplémentaire. Considérant l'hétérogénéité de l'état des réseaux communaux, des tarifs, des périmètres des syndicats actuels, on peut craindre un effet inflationniste du transfert de cette compétence, et que le gain espéré en DGF soit consommé par les charges nouvelles.

Par ces phénomènes complexes d'interactions, on se rend compte que toutes les solutions demandent à être travaillées et évaluées. Certaines plaisent ou non, mais il importe de n'en exclure aucune.

Jean-Louis CURTENEL rejoint les analyses convergentes de Gérard VOISIN et Jean-Pierre PETIT. Un des gros problèmes est que la CAMVAL a connu des transferts, mais peu de compétences nouvelles. La reconstruction d'Azé, qui est certes une belle réalisation, a du mal à concerner les 26 communes. Avant d'envisager la fiscalité mixte, il faudra annoncer du concret. L'avancée du dossier de la petite enfance constituerait un effet d'annonce qui permettrait peut-être d'envisager, selon lui à terme et si c'était vraiment nécessaire, le passage à la fiscalité mixte, mais c'est une solution à laquelle il n'est pas favorable. Par ailleurs, il est envisagé dans le contrat d'agglomération une réalisation très coûteuse, mobilisant une part importante de financements en valeur absolue et relative et qui va créer un grand débat, sur lequel de nombreux élus seront particulièrement vigilants. Enfin, la solution consistant à diminuer les versements des ACTP aux communes n'a pas été évoquée. Est-ce une solution envisageable ?

A la demande du Président PATARD, Jean-Michel COCHET indique que la révision des ACTP à la baisse n'est possible que dans le cas où les bases de TP de la Communauté sont en baisse. Or en l'état, l'évolution des bases de TP reste globalement positive. Revenir sur l'évaluation des transferts n'est pas envisageable, dans la mesure où un arbitrage a été rendu et qu'il a été approuvé. En résumé, seuls de nouveaux transferts permettraient une actualisation de l'ACTP.

Dominique JOBARD constate que les bases communautaires de TP rejoignent la moyenne nationale et augmentent un peu plus vite que la moyenne. Comment font les autres communautés pour parvenir à un CIF deux fois supérieur à celui de la CAMVAL ? L'hypothèse d'évolution des produits de TP à +2 % par an est peut-être pessimiste, surtout si on considère les efforts financiers en faveur du développement économique qui finiront par avoir un effet bénéfique sur les bases de TP. Par ailleurs, il constate que les économies réalisées jusqu'ici portent essentiellement sur les charges de personnel. Des agents du siège sont partis. Cela ne va-t-il pas ralentir le processus de décision sur les nouvelles actions ? Il faudra que les élus assument leurs responsabilités en se substituant partiellement aux services, notamment dans l'animation et la stimulation des commissions.

Gérard VOISIN indique qu'il n'y a plus de développeur.

Le Président PATARD indique que seuls les effectifs du siège sont à la baisse. Les pôles d'activités de la Communauté ont été restructurés afin de travailler autrement. Sur les propos concernant « l'absence de développeur », Christine ROBIN, en charge du développement économique, indiquera prochainement comment il est possible de travailler autrement dans cette agglomération.

Jean-Pierre MERLE partage l'avis de ne pas s'engager immédiatement dans la voie de la fiscalité mixte. Les élus doivent préalablement faire des efforts, notamment en diminuant le nombre de syndicats. Bien qu'ayant bénéficié aux communes, les fonds de concours ont été utiles, y compris dans l'intérêt communautaire. Le fonds de concours accordé à Prissé a permis de développer la zone d'activités communale, et donc d'augmenter les bases de TP qui profitent directement à la CAMVAL.

Pierre TERRIER s'interroge sur l'enchaînement chronologique des décisions à venir. Le 18 décembre prochain, il est annoncé le vote du contrat d'agglomération ; or les budgets seront votés après cette date. Selon les hypothèses qui seront retenues, la maquette financière du contrat d'agglomération induira donc, par avance, les choix budgétaires de la Communauté. N'est-il pas préférable de régler la question des solutions financières avant de s'engager dans le contrat d'agglomération ?

Le Président PATARD répond que l'échéance du contrat d'agglomération est fixée, par les financeurs, à la fin de l'année. Les commissions vont travailler dans l'intervalle, et il faudra prendre une décision ; au besoin, accepter de prendre quelques risques. On veillera à tout cela. Revenant sur le SCOT, le Président PATARD indique qu'il a rencontré, accompagné de Gérard COLON, le Président de la Communauté du Mâconnais-Beaujolais, Daniel JUVANON. Les pourparlers sont en cours et on peut être raisonnablement optimiste, si personne ne vient mettre des bâtons dans les roues de cette démarche. Des contacts sont également en cours avec la Communauté de communes du Mâconnais-Val de Saône, par l'intermédiaire d'André PEULET.

Revenant sur l'éventuel transfert de la compétence assainissement, François AUCAGNE rappelle que ce service doit s'équilibrer en recettes par les redevances des usagers. L'argument de dépenses supplémentaires ne tient donc pas. Si des mises à niveau des réseaux s'avèrent nécessaires, elles ne s'opèreront pas en un jour, pas plus qu'aujourd'hui dans les communes et syndicats. Quant à la question des périmètres, elle ne se pose que pour un seul syndicat. En résumé, les principales réticences à la communautarisation de l'assainissement sont politiques, alors qu'on trouve ici un moyen d'améliorer le CIF. Le travail sur ce sujet doit être poursuivi.

Le Président PATARD répond que c'est une piste qui n'est pas abandonnée. Il souligne toutefois l'hétérogénéité des tarifs, qui devraient être progressivement lissés, parfois au détriment de l'usager-contribuable.

Gérard VOISIN estime que ce problème est essentiellement lié aux personnalités en cause et à leur situation de président. Dans le débat parlementaire en cours, il est beaucoup question des syndicats et de voir comment le millefeuille pourrait se réduire. Sur le SCOT, il rappelle qu'il y est tout à fait favorable et qu'il s'insurge contre la position du Préfet interdisant à la CAMVAL de faire un SCOT sur son territoire. En revanche, ce n'est pas deux, mais cinq ans qui sont nécessaires pour aboutir. Enfin, sur le contrat d'agglomération, il rappelle que celui-ci devrait être signé depuis plus d'un an. Il convient que ce projet soit accepté par les partenaires Etat et Région, mais aussi par l'ensemble des conseillers communautaires. Pour cela, il faudra que les investissements prévus soient tous communautaires.

Le Président PATARD indique que les partenaires du contrat ont leurs propres exigences, ce qui est normal. Le précédent projet de contrat était pharaonique, déraisonnable. Aujourd'hui, les hypothèses plus réalistes ne conduiraient pas à emprunter plus de 8 millions d'euros. L'enchaînement des événements ne sera certes pas évident, mais il faudra bien parvenir à signer. Faute de quoi, rien ne sera fait, notamment dans le domaine de la petite enfance, qui est prévue au contrat.

## DELIBERATION

Vu le document financier présenté aux élus sous forme de diaporama,

Le Conseil,

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur l'analyse budgétaire et financière de la CAMVAL, rétrospective 2005-2007 et prospective 2008-2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Président,

Claude PATARD